

RÉSOLUTION
2023-012

**AUTORISATION DE PAIEMENT
ET DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Paule ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 27 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 31 janvier 2023, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Joseph-André Roy, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Paule et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE de la dépense incompressible payée, en janvier 2023, apparaissant au tableau ci-dessous :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST (AUTRE NOM UTILISÉ TÉLÉCOMMUNICATIONS DENIS GIGNAC INC.)	Forfait radio – Réseau et GPS	371,63 \$
	TOTAL	371,63 \$

D'AUTORISER le paiement des dépenses apparaissant au tableau ci-dessous :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
PG SOLUTIONS INC.	Renouvellement annuel et installation d'un deuxième poste de travail	12 682,96 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE MUNICIPALITÉS DES	Services professionnels	42,35 \$
	TOTAL	12 725,31 \$

DE PRENDRE ACTE des prélèvements effectués en décembre 2022 et janvier 2023 pour les dépenses apparaissant au tableau ci-dessous :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
PREMIER TECH EAU ET ENVIRONNEMENT	Renouvellement du programme d'entretien – Biofiltre Écoflo (traitement de l'eau)	276,16 \$
GRENKE – CRÉDIT-BAIL	Loyer trimestriel – 2023-01-01 au 2023-03-31 – Copieur	384,59 \$
GRENKE – CRÉDIT-BAIL	Frais d'assurance 2023 - copieur	160,97 \$
	TOTAL	821,72 \$

Céline Lahaie
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président